

REGION NOUVELLE AQUITAINE
(AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

SEVT

**SYNDICAT D'EAU
DU VAL DU THOUET**

**PROCES-VERBAL
DU
BUREAU SYNDICAL**

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

ANNEE 2022 – N°1

Sommaire

PROGRAMME RE-SOURCES	4
1- PRESENTATION DU CONTRAT TERRITORIAL RE-SOURCES 2023-2025	4
2- ANIMATION 2023 : DEMANDES DE SUBVENTIONS	4
3- ACTIONS 2023 : DEMANDE DE SUBVENTIONS	5
4- CONVENTION SEVT / SAFER 2023-2025	7
 FINANCES - BUDGET	 8
5- CREANCES IRRECOUVRABLES :	8
EFFACEMENTS DE DETTES – ADMISSIONS EN NON VALEURS	8
 QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES	 10
 LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES	 11
 ANNEXES	 12

Département
Des Deux-Sèvres

République Française

Arrondissement
De Bressuire

SEVT

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois de novembre le Bureau Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 27 octobre 2022	Nombre de délégués en exercice : 12 Présents : 11 Absents excusés : 1 Absents : 0 Votants : 11
--	--

PRESENTS : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JOZEAU Jacky ; M. NERBUSSON Joël ; M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice.

ABSENTS EXCUSES : Mme RICHARD Françoise.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. DORET Michel.

ORDRE DU JOUR

PROGRAMME RE-SOURCES

1. Présentation du contrat territorial Re-Sources 2023 – 2025
2. Animation 2023 : demande de subventions
3. Actions 2023 : demande de subventions
4. Convention SEVT / SAFER 2023 - 2025

FINANCES - BUDGET

5. Créances irrécouvrables :
 - Admissions en non valeurs
 - Effacements de dettes

QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur GAUFFRETEAU Bernard procède à l'appel des délégués.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Secrétaire de séance : Monsieur DORET Michel.

Personne n'ayant de remarque à formuler, le procès-verbal du 9 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

PROGRAMME RE-SOURCES

1- PRESENTATION DU CONTRAT TERRITORIAL RE-SOURCES 2023-2025

M. GRIMAN responsable du service environnement a dressé un bilan du programme 2020-2022 aux membres du bureau et présenté le nouveau contrat pour 2023-2025.

Il a abordé les points suivants :

- ✓ Qualité de l'eau
 - Sur le Thouarsais et Seneuil
 - Bilan du suivi phytosanitaire du captage de Seneuil 2020-2022
- ✓ Bilan 2020-2022
 - Axe 1 : Couvrir les sols
 - Axe 2 : Diversifier les assolements
 - Axe 3 : Consolider l'élevage
 - Axe 4 : Favoriser les changements de pratiques et de systèmes
 - Axe 5 : Protéger les zones sensibles
 - Axe 6 : Communication
 - Bilan financier global
- ✓ Programme prévisionnel 2023-2025
 - Actions et budget
- ✓ Questions diverses

Le PowerPoint de présentation est joint en annexe au présent PV.

Interventions :

M. AUBRUN rappelle que le programme précédent apportait des aides plus directes aux agriculteurs. Il s'interroge sur le maintien de l'engagement des agriculteurs depuis quelques temps et pour les futures années.

M. GRIMAN lui répond que lorsque cela est possible une aide directe par le dispositif PSE (Paiement pour Services Environnementaux) ou MAE (Mesures Agro Environnementales) est apportée. Toutefois il précise que le SEVT est contraint à un cahier des charges à l'échelle nationale et que celui-ci n'est parfois pas adapté à notre territoire.

BS-DE-22-001

7.5

2- ANIMATION 2023 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Les deux territoires Re-Sources du SEVT sont regroupés sous un seul contrat territorial Thouarsais/Seneuil. L'animation du contrat est assurée par deux équivalents temps plein pour coordonner et mettre en place les actions sur les trois BAC du Pays Thouarsais (Pas de Jeu – Ligaine

– Lutineaux) et pour le BAC des sources de Seneuil. L'animation permet aussi le suivi administratif, financier et la gestion de la gouvernance du programme.

Les financeurs concernés sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (60%) et le Conseil Régional Nouvelle-aquitaine (20%). Un autofinancement à hauteur de 20% reste à la charge du SEVT (et du SVL pour l'animation concernant la partie thouarsaise).

Pour l'année 2023, la dépense liée à l'animation du programme Re-Sources Thouarsais/Seneuil est de 112 000 € HT (salaires et charges + frais de fonctionnement).

La demande de subvention pour chaque partenaire est précisée ci-dessous :

<i>Origine</i>	<i>Nature</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant (en € HT)</i>
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Subvention	60%	67 200 €
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	Subvention	20%	22 400 €

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter auprès des partenaires financiers une participation pour l'animation sur l'année 2023.

- Vu l'exposé du Président ;

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à solliciter auprès des partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, une participation financière pour les dépenses d'animation du programme Re-Sources des bassins d'alimentation des captages du Thouarsais et de Seneuil au titre de l'année 2023 ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

BS-DE-22-002

7.5

3- ACTIONS 2023 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

En 2023, le SEVT entame la quatrième année du programme d'actions Re-Sources Thouarsais/Seneuil, afin de poursuivre les démarches de protection de la qualité de l'eau mises en place sur ces territoires.

Les montants sont en € HT.

	Montant prévisionnel 2023	Agence de l'eau Loire-Bretagne		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine		Conseil Départemental des Deux-Sèvres		Autofinancement SEVT / SVL
		Taux d'aides	Aides prévisionnelles	Taux d'aides	Aides prévisionnelles	Taux d'aides	Aides prévisionnelles	
Axe 1 Couvrir les sols	18 430,00 €	50%	9 215,00 €	10%	1 843,00 €	0%	0,00 €	7 372,00 €
Axe 2 Diversifier les assolements	7 000,00 €	50%	3 500,00 €	10%	700,00 €	0%	0,00 €	2 800,00 €
Axe 3 Consolider les élevages de ruminants en améliorant leur autonomie	13 680,00 €	50%	6 840,00 €	10%	1 368,00 €	0%	0,00 €	5 472,00 €
Axe 4 Favoriser les changements de pratiques et de systèmes	5 580,00 €	50%	2 790,00 €	10%	558,00 €	0%	0,00 €	2 232,00 €
Axe 5 Protéger les zones sensibles								
<i>Veille foncière</i>	3 000,00 €	50%	1 500,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	1 500,00 €
<i>Acquisitions foncières</i>	100 000,00 €	50%	50 000,00 €	10%	10 000,00 €	20%	20 000,00 €	20 000,00 €
Axe 6 Communication	17 500,00 €	60%	10 500,00 €	10%	1 750,00 €	0%	0,00 €	5 250,00 €
Axe 8 Suivre la qualité de l'eau	14 000,00 €	50%	7 000,00 €	10%	1 400,00 €	0%	0,00 €	5 600,00 €
TOTAL	179 190,00 €		91 345,00 €		17 619,00 €		20 000,00 €	50 226,00 €

Les montants pour les acquisitions foncières sont à titre indicatif. Des demandes spécifiques plus précises concernant ces dossiers seront faites ultérieurement auprès des financeurs (les pourcentages de financements prévisionnels pourront être différents de ceux indiqués dans le tableau).

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter auprès des partenaires financiers une participation aux actions de l'année 2023.

- Vu l'exposé du Président ;

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à solliciter auprès des partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental des Deux-Sèvres une participation financière pour les actions 2023 du programme Re-Resources des bassins d'alimentation des captages du Thouarsais et de Seneuil.
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4- CONVENTION SEVT / SAFER 2023-2025

En octobre 2019, le SEVT a signé une convention relative à la surveillance et à la maîtrise foncière avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine. Elle cadrerait l'utilisation de l'outil Vigifoncier, permettant au SEVT d'être informé des ventes de parcelles sur les communes des BAC de Pas de Jeu, Lutineaux et des sources de Seneuil. De plus, elle définissait les modalités d'intervention, de négociation, d'acquisition et de gestion du foncier par la SAFER sur le territoire concerné.

La convention avait cours durant la période du contrat territorial Re-Sources 2020-2022. Elle prendra fin au 31 décembre 2022.

Afin de poursuivre la stratégie foncière du SEVT dans le prochain contrat territorial Re-Sources 2023-2025, il est proposé au SEVT la signature d'une nouvelle convention avec la SAFER, couvrant cette période.

Elle s'articule autour des actions suivantes :

- La veille et l'observation foncière
- La prestation de négociation foncière et de recueil de promesse de vente pour le compte du SEVT,
- L'acquisition et le portage par la SAFER de réserves foncières pour le compte du SEVT
- La mise en gestion de biens agricoles portés par le SEVT

Pour rappel, voici les caractéristiques de l'outil Vigifoncier :

Finalités	La collectivité souhaite avoir connaissance sur son territoire, en temps réel, des projets de vente de biens ruraux et agricoles susceptibles de l'intéresser dans le cadre d'un projet et de déboucher sur une intervention de la SAFER. La collectivité ou le groupement de collectivités peut : • Localiser de façon précise sur une carte les différents projets de vente. • Solliciter les services de la SAFER pour une intervention. • Saisir les opportunités foncières pour limiter l'impact d'un projet sur les exploitations agricoles.
Mode opératoire	La SAFER maintient le compte sur le portail cartographique VIGIFONCIER permettant à la collectivité d'accéder aux informations de veille foncière sur le périmètre d'intervention préalablement défini. L'accès à ce portail internet est sécurisé par un identifiant, un mot de passe personnalisé et d'une clé USB. Un courriel d'alerte est envoyé automatiquement sur une adresse mail définie par la collectivité pour avertir dès lors qu'une ou plusieurs nouvelles informations ou mises à jour sont publiées.
Informations diffusées	Le compte VIGIFONCIER de la collectivité lui permet d'accéder sous la forme d'un tableau et d'une cartographie aux informations suivantes : • Notifications des projets de vente issues des déclarations d'intention d'aliéner adressées par les notaires • Appels à candidatures émis • Avis de préemptions réalisés • Ventes SAFER réalisées.

Listes des communes	PAS-DE-JEU, SAINT-LAON, SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN, AIRVAULT, IRAIS, MARNES, MONCONTOUR, PLAINE ET VALLEES, ASSAIS-LES-JUMEAUX, AUBIGNY, GOURGE, LE CHILLOU, LHOUMOIS, OROUX, PRESSIGNY, SAINT-LOUP-LAMAIRE, THENEZAY
Coût *	L'accès à VIGIFONCIER est facturé annuellement, par année civile, avec un coût calculé en fonction du nombre d'habitants sur les communes concernées. Celui-ci s'élève à 2 500€ HT. *La rémunération forfaitaire est révisée au 1 ^{er} janvier de chaque année, en fonction de l'indice INSEE national des prix des « autres services ».

En complément de Vigifoncier, comme indiqué précédemment, la SAFER assure une veille foncière sur le territoire concerné afin d'aboutir à des projets négociés à l'amiable, en plus des préemptions possibles grâce à Vigifoncier.

Les parcelles acquises, selon leur localisation, seront directement proposées à une exploitation agricole en contractualisant un bail rural à clauses environnementales (parcelles en PPR ou zones de forte vulnérabilité), ou bien permettront de constituer une réserve foncière en vue de futurs échanges (parcelles hors PPR / BAC).

L'objectif du SEVT est l'acquisition d'une quarantaine d'hectares (30 sur le Thouarsais et 10 sur Seneuil).

Des demandes d'aides seront faites auprès des partenaires financeurs du programme Re-Sources (agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental des Deux-Sèvres).

- Vu l'exposé du Président ;

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ CONSIDERANT la nécessité de poursuivre la stratégie foncière du SEVT dans les futurs programmes d'actions pour la protection de la qualité de l'eau ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer une nouvelle convention avec la SAFER couvrant la période 2023-2025 ;
- ✓ PRECISE qu'une demande d'aide sera faite chaque année auprès des partenaires financiers du programme Re-Sources.

FINANCES - BUDGET

BS-DE-22-004

7.1

5- CREANCES IRRECOURABLES : EFFACEMENTS DE DETTES – ADMISSIONS EN NON VALEURS

• Effacements de dettes :

Monsieur le Trésorier nous a adressé 2 états d'effacement de dettes suite à jugements représentant un montant global de 13 209.89 €.

DATE	MONTANT
Etat du 28/10/2022	6 890.82 €
Etat du 28/10/2022	6 319.07 €
TOTAL	13 209.89 €

Il est rappelé que l'effacement de dette prononcé par le juge s'impose à la collectivité créancière qui est tenue de la constater.

La dépense correspondant à l'effacement de dette de 13 209.89 € sera constatée sur le budget 2022 au compte 6542-créances éteintes-chapitre 65.

• **Admissions en non valeurs :**

Monsieur le Président présente un état des taxes et produits irrécouvrables pour les exercices 2014 à 2022 qui lui a été adressé par Monsieur le Trésorier pour un montant global de 11 214.12 €

EXERCICE	ETAT 5846500315 du 27/10/2022
2014	0.60 €
2016	179.70 €
2017	880.89 €
2018	1 317.56 €
2019	1 343.73 €
2020	2 912.77 €
2021	4 200.64 €
2022	378.23 €
	11 214.12 €

Les titres, cotes ou produits portés sur les présents états ne peuvent être recouverts en raison des motifs suivants :

- PV de carence
- Poursuite sans effet
- Personne disparue
- N'habite pas à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative
- Personne décédée et demande de renseignement négative
- Combinaison infructueuse d'actes
- Clôture pour insuffisance d'actif sur règlement judiciaire – liquidation judiciaire
- Surendettement et décision d'effacement de dette
- Dossier de succession vacante négatif
- Créance minime
- Créance inférieure au seuil de poursuite

Il est donc proposé d'admettre la somme de 11 214.12 € en non-valeur.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ CONSTATE l'effacement de dettes de 13 209.89 €,
- ✓ ACCEPTE d'admettre en non valeurs la somme de 11 214.12 €.

QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES

1) Demande de précisions sur le prix de l'eau

M. SOULARD souhaite obtenir des précisions sur le pourcentage d'augmentation voté par le comité et celui indiqué dans l'article du Courrier de l'Ouest paru le 4/10/2022. Il ne comprend pas les tarifs annoncés par la presse en comparaison avec les autres syndicats.

M. GAUFFRETEAU informe qu'une réponse et des compléments d'informations lui seront donnés rapidement.

2) SPL des eaux du Cébron : Prix de vente du m³ d'eau potable.

La SPL des eaux du Cébron a informé le SEVT par mail du 24/10/2022 qu'elle a fixé le prix de l'eau à 0.55€/m³ à partir du 1^{er} novembre 2022. M. GAUFFRETEAU informe également qu'une nouvelle augmentation est prévue pour 2023.

3) Point sur les travaux de sécurisation du réseau d'eau potable :

M. GAUFFRETEAU a fait un point sur l'avancée des travaux de sécurisation et sur leur financement (subventions et emprunt). Il précise que la première partie des canalisations est arrivée par voie ferroviaire, un article dans la presse est paru à ce sujet.

Il ajoute que l'Agence de l'Eau a notifié son accord de subvention pour un montant de 2 854 000 €. Le Conseil Départemental pourrait accorder au maximum 500 000 € lors de sa commission permanente qui aura lieu fin novembre. Un courrier a été envoyé à la Région Nouvelle Aquitaine le 2 novembre 2022 pour solliciter une aide exceptionnelle, avec copie à M. CHARRÉ Emmanuel conseiller régional.

Au regard du montant des travaux et des subventions, le SEVT financera le solde au moyen de deux emprunts :

- Le premier de 2 500 000 € auprès du Crédit Agricole au taux de 2,37% sur 25 ans, échéance trimestrielle de constantes de 33 205,74 €.
- Le second auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 2 500 000 € au taux de 3,79% sur 25 ans, échéance trimestrielle constante de 38 580,31 €.

4) Nouveaux délégués pour les communes de :

M. GAUFFRETEAU informe les membres du bureau qu'en raison du décès du suppléant de la commune de Saint Jean de Thouars ; de la démission du titulaire de la commune de Pas de Jeu et du suppléant de celle d'Assais Les Jumeaux ; il conviendra d'installer les nouveaux délégués dans leurs fonctions respectives lors du prochain Comité.

Il sera nécessaire d'élire un nouveau membre au bureau et aux commissions dans lesquelles Mme DAIN siégeait.

5) Délestage électrique

M. GAUFFRETEAU a apporté quelques informations concernant le délestage électrique et les éventuelles coupures. Il a tenu à rassurer les membres du bureau concernant l'alimentation en eau potable des abonnés.

6) Dates à retenir :

Bureau : Mardi 6 Décembre 2022 à 18h00
Comité : Vendredi 16 Décembre 2022 à 14h00

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole,
La séance est levée.

A Thouars, le 17/11/2022

Le secrétaire de séance,
M. DORET Michel



Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU



LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

N°	Nomenclature acte	Objet
BS-22-001	7.5	Programme Re-Sources – Animation 2023 : demandes de subventions
BS-22-002	7.5	Programme Re-Sources – Actions 2023 : demandes de subventions
BS-22-003	3.1	Programme Re-Sources – Convention SEVT/SAFER 2023-2025
BS-22-004	7.1	Effacements de dettes - Admissions en non valeurs

ANNEXES



Bureau du SEVT

10 NOVEMBRE 2022

SIÈGE DU SEVT - THOUARS



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Ordre du jour



Points d'actualité

Bilan 2020-2022

Programme prévisionnel 2023/2025

Délibérations

Questions diverses



Château d'eau de Loire – Pas de Jeu

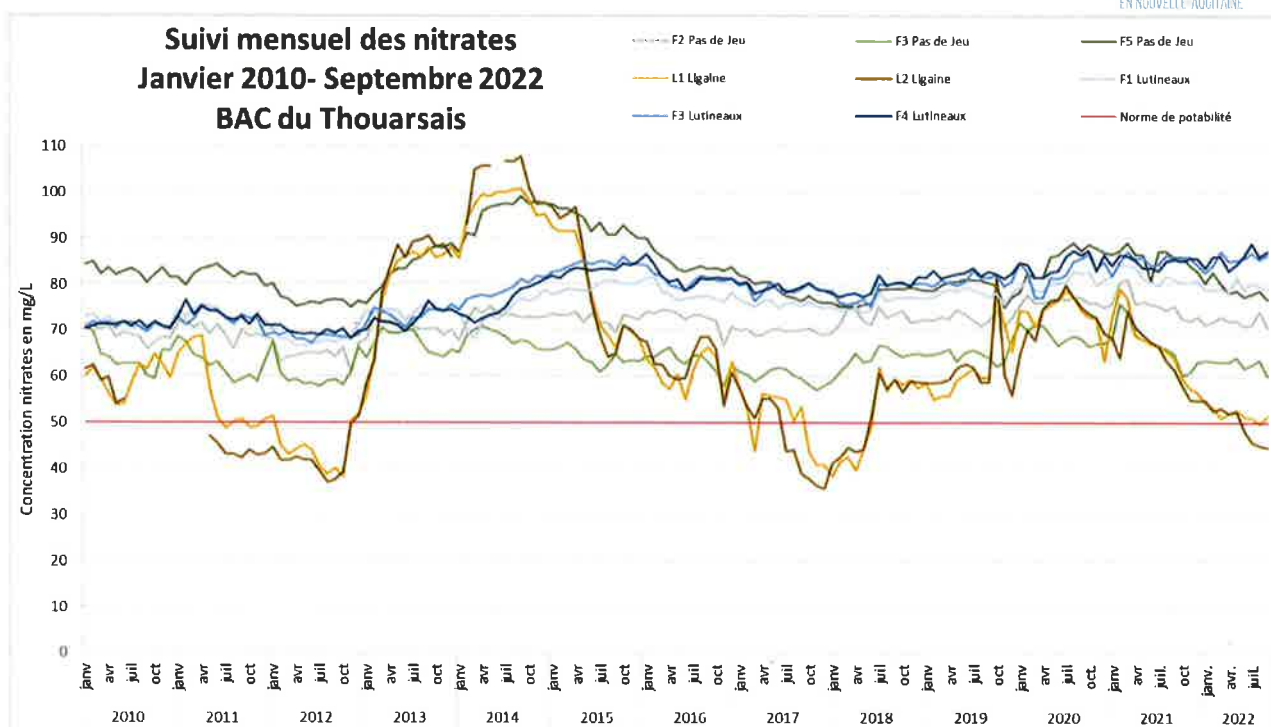


Qualité de l'eau



Cirque de Seneuil - Le Chillou

Qualité de l'eau - Thouarsais



Qualité de l'eau - Thouarsais



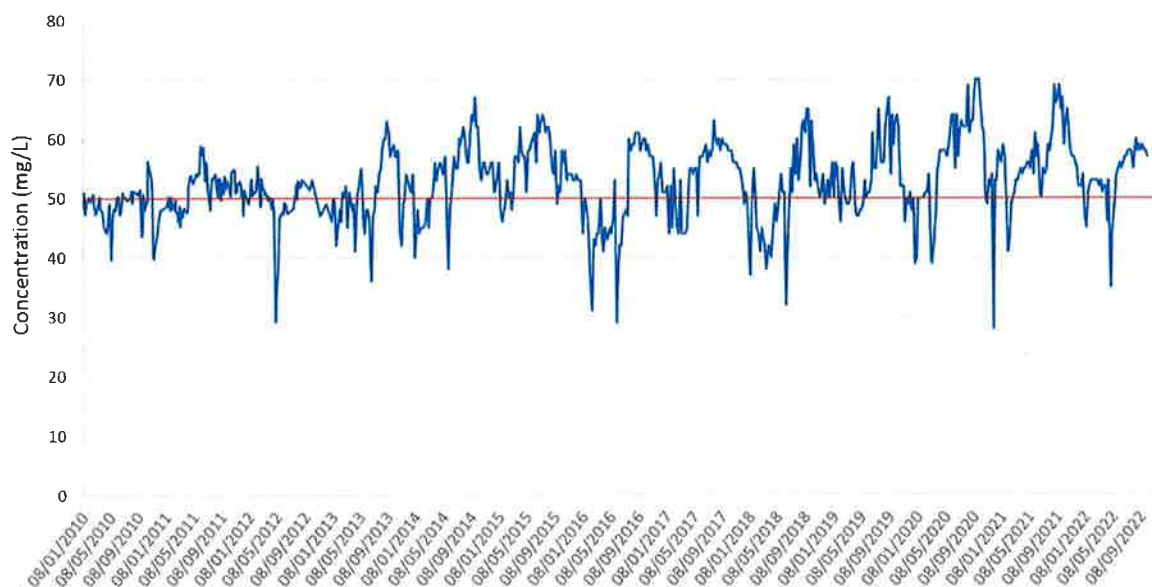
Analyses pesticides avril 2022 et suivi SEVT :

- Dimétachlore CGA 369873 : forages et piézomètres, entre 0,021 et 0,26 µg/L
- Déséthylatrazine : 0,019 µg/L au F3 des Lutineaux
- ESA Métolachlore : 0,066 µg/L => classé non pertinent par l'ANSES
- Métabolites du Métazachlore : Pz1 Pas de Jeu (OXA 0,021 µg/L et ESA 0,14 µg/L)

Qualité de l'eau - Seneuil

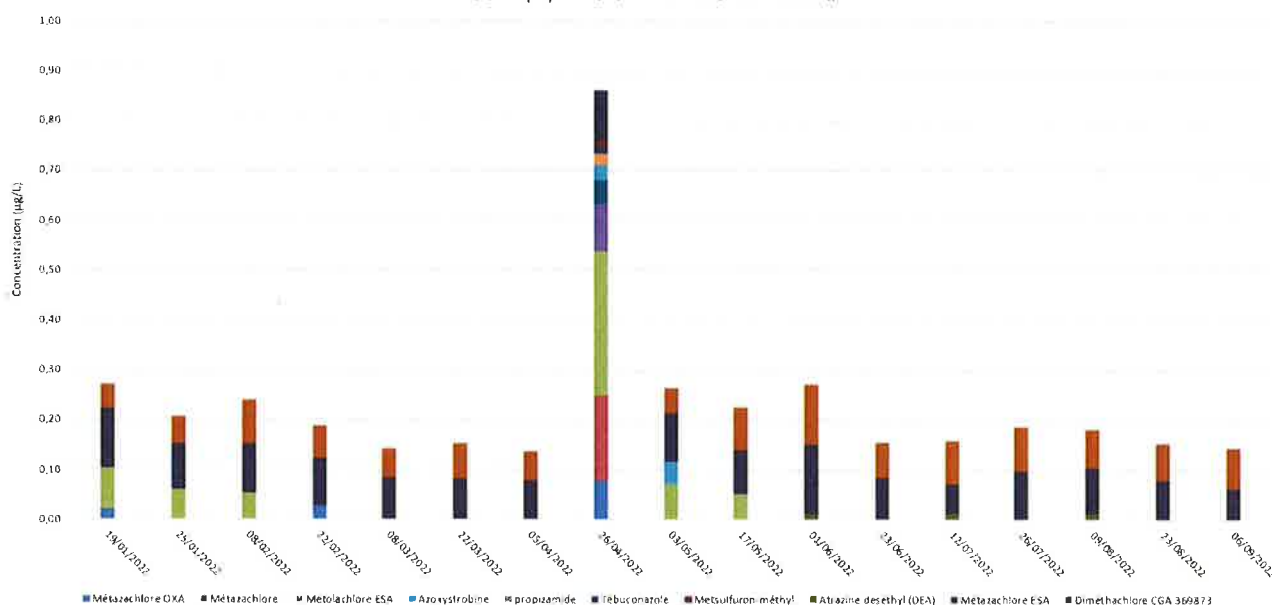


Suivi du taux de nitrates 2010 - 2022 Seneuil



Qualité de l'eau - Seneuil

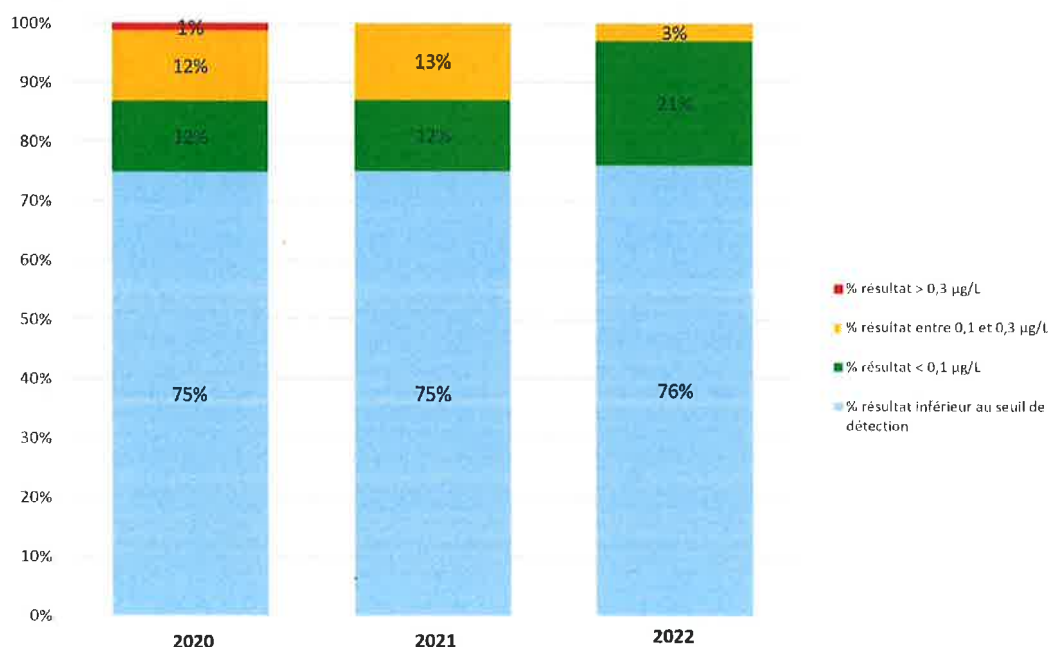
Suivi des phytosanitaires 2022 - source de Seneuil



Molécules récurrentes : métazachlore ESA, Diméthachlore CGA

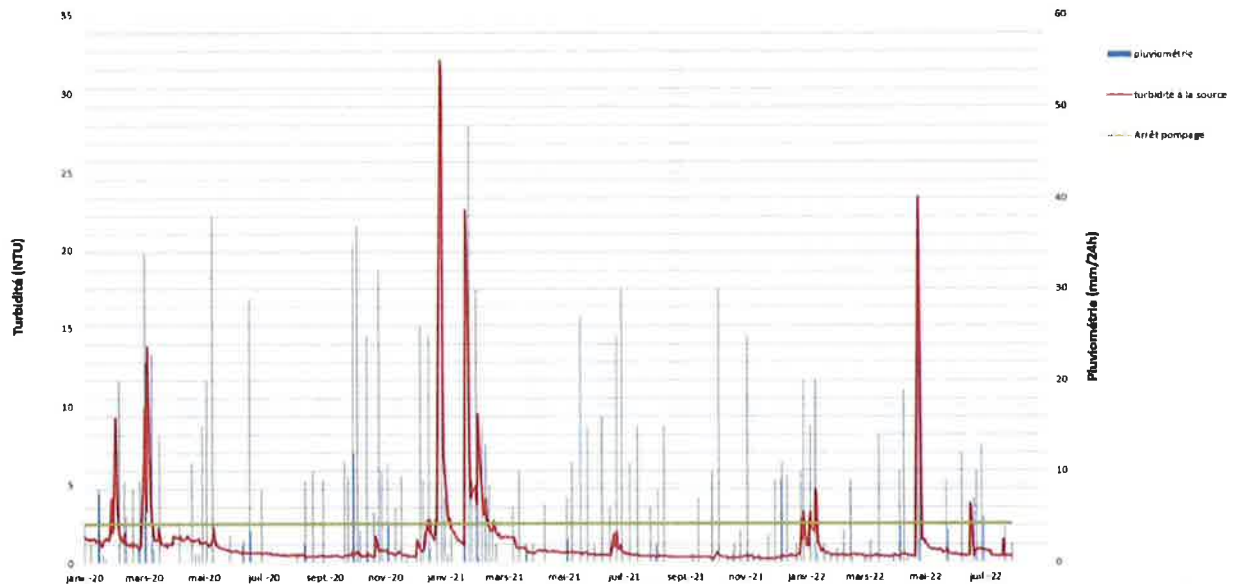
Molécules saisonnières (concentrations < 0,1 µg/L) : métazachlore OXA, métolachlore ESA, Flufénacet ESA, Diméthachlore ESA, Diméthachlore

Bilan du suivi phytosanitaire captage de Seneuil 2020-2022



Qualité de l'eau - Seneuil

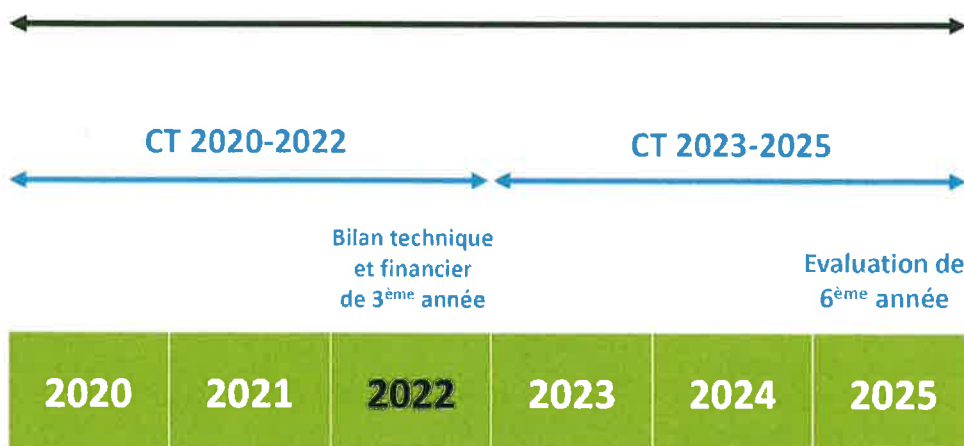
Suivi de la turbidité au droit de la source de Seneuil



Bilan 2020-2022



Stratégie territoriale 2020 – 2025 des Bassins d’Alimentation des Captages du Thouarsais et des sources de Seneuil



Axe 1 : Couvrir les sols



Actions et groupes sur le développement des CIVE
 Mise à disposition de **semences de couverts végétaux**



Mobilisation globale lors des animations
 Conditions climatiques



Travail sur les **couverts permanents** et nouveaux essais d’implantations dans les cultures
 Animations en **groupes**

Prévisionnel	Réalisé / en cours	% réalisation
82 050,00 €	41 740,73 €	51 %

		Atteintes des objectifs	
Action	Porteur	1	5
1. Sensibilisation aux couverts végétaux	SEVT OPA		
2.1 Rallye de couverts végétaux - mise à disposition de semences	SEVT OPA		
2.2 Mise à disposition de matériel	SEVT		
3.1 Suivi des couverts - MERCI	SEVT		
3.2 Suivi des couverts - reliquats azotés	SEVT		
4. Expérimentation copeaux de bois	SEVT		
5. Cultures intermédiaires à vocation énergétique	SEVT		

Axe 2 : Diversifier les assolements



Mise à disposition de **semences de plantes compagnes pour le colza**
Intérêt pour le **triage**
(cultures, semences en AB)



Mobilisation globale lors des animations
Contexte pédoclimatique
Filières spécifiques absentes



Animations en **groupes**
sur le suivi des essais
Poursuivre et accompagner la dynamique sur de « **nouvelles cultures** » : chanvre, miscanthus, lavandin, autres...

Prévisionnel	Réalisé / en cours	% réalisation
22 865,00 €	15 654,45 €	68 %

		Atteintes des objectifs	
Action	Porteur	1	5
1. Sensibilisation aux cultures associées	SEVT		
2.1 Développement des cultures associées - mise à disposition de semences	SEVT		
2.2 Développement des cultures associées - triage	SEVT		
3. Développement des cultures de diversification	OPA		
4. Développement de la luzerne	SEVT		

Axe 3 : Consolider l'élevage



Groupe d'**agriculteurs volontaires**
sur Seneuil
Mise à disposition de **semences de légumineuses pour les méteils**
Mise en place des **PSE**



PSE très chronophages pour peu d'exploitations engagées
Contexte autour de l'élevage tendu
Faible **mobilisation** globale



Poursuivre et fédérer autour du groupe d'agriculteurs moteurs et des CUMA
Rencontres éleveurs / grand public
Aides financières

Prévisionnel	Réalisé / en cours	% réalisation
89 790,00 €	50 321,22€	56 %

		Atteintes des objectifs	
Action	Porteur	1	5
1. Soutien économique à l'élevage	SEVT		
2.1 Journées collectives sur l'autonomie des élevages	OPA		
2.21 Rallye fourrager - mise à disposition de semences	SEVT		
2.22 Rallye fourrager - Suivi et animation	OPA		
2.3 Mise à disposition de matériel	SEVT		
2.41 Actions individuelles: Diagnostics individuels d'exploitations (DIE)	SEVT		
2.42 Actions individuelles: Accompagnements techniques individuels (ATI)	OPA		
2.5 Accompagnement de groupes d'éleveurs	OPA		
2.6 Etudier la faisabilité d'un projet d'irrigation	SEVT		
3. Développement de filières: journées collectives et accompagnement de projets	OPA		
4.1 Faciliter l'accès au foncier pour les éleveurs	SEVT		
4.2. Faciliter l'installation d'éleveurs sur le BAC	OPA		

Axe 4 : Favoriser les changements de pratiques et de systèmes



+ Animations et groupe sur l'**agriculture biologique**
Intérêt pour le **désherbage mécanique** (AB et conventionnel)
Evolution positive de l'assolement

- **Mobilisation** globale lors des animations
Conversions à l'AB freinées par les projets AFAFE
Faible utilisation des actions individuelles

→ Animations en **groupes** avec des outils comme Mission Ecophyt'Eau (extension azote)
Proposition de nouvelles MAEC
Animations sur systèmes de **cultures BNI**

Prévisionnel	Réalisé / en cours	% réalisation
200 060,00 €	39 892,50 €	20 %

Action	Porteur	Atteintes des objectifs			
		1			5
1. Soutien économique aux changements de pratiques et de systèmes	SEVT				
2.1 Accompagnement collectif aux changements de pratiques et de systèmes	OPA				
	SEVT				
2.2 Accompagnement de groupes	SEVT				
	OPA				
2.31 Actions individuelles : Diagnostics individuels d'exploitations (AB et conv.)	OPA				
2.32 Actions individuelles : Accompagnements techniques individuels (ATI)	OPA				
3.1 Journées collectives/formations sur les OAD	OPA				
3.2 Pesées de colza	SEVT				
4. Mise à disposition de matériel	SEVT				
5. Etude filières AB	OPA				

Axe 5 : Protéger les zones sensibles



+ Liens avec la SAFER et **acquisitions** ou mises en réserve foncière de plusieurs hectares
Avancement de l'**AFAFE des Lutineaux**
Etude nitrates sur les Lutineaux

- **Procédures longues et lourdes** des AFAFE
Travaux sur les **gouffres** retardés et questionnés

→ Poursuivre la **dynamique** instaurée dans le cadre des AFAFE
Gestion des parcelles acquises en **BRCE**
Plantations de **haies**

Prévisionnel	Réalisé / en cours	% réalisation
1 269 900,00 €	373 103,00 €	29 %

Action	Porteur	Atteintes des objectifs			
		1			5
1.1. Convention avec la SAFER / Vigifoncier	SEVT				
1.2. Acquisition de parcelles	SEVT				
1.3 Aménagement foncier Pas de Jeu	CD 79				
1.3 Aménagement foncier Lutineaux	CD 79				
2. Aménagements des gouffres	SEVT				
3.1 Plantations de haies	SEVT				
3.2 Accompagnement des projets IAE	SEVT				
3.3 Gestion des parcelles en baux environnementaux	SEVT				
3.4 Accompagnement de projets d'implantation IAE (DETA)	OPA				
4. Etude nitrates Lutineaux	SEVT				

Axe 6 : Communication



Plusieurs **canaux de communication** utilisés (bulletins, internet, vidéos...)

Création de **supports visuels** (maquette, kakémonos...)

Opérations de communication avec des partenaires

Pas d'actions dans les **écoles primaires**



Panneaux dans les champs non réalisés

Un seul bulletin d'information (deux prévus / territoire initialement)



Poursuivre les **partenariats** pour des actions de communication / toucher un plus large public

S'appuyer sur **les élus**

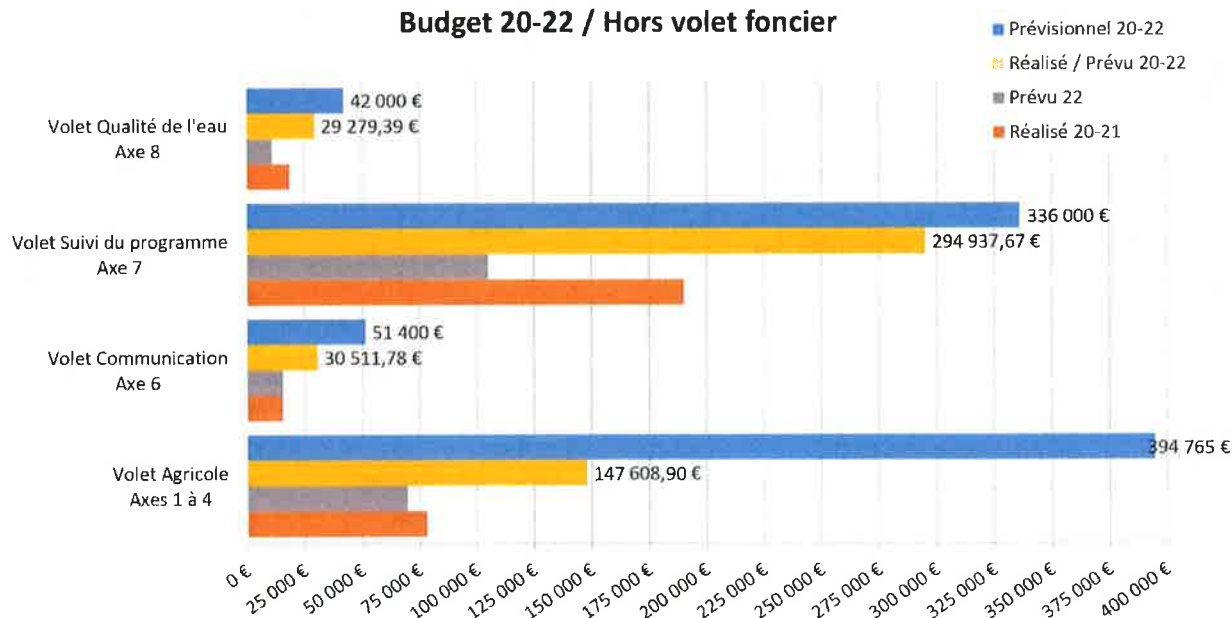
Proposer de **nouvelles formes de communication**

Prévisionnel	Réalisé / en cours	% réalisation
51 400,00 €	30 511,78 €	59 %

Action	Atteintes des objectifs				
	1				5
1.1 Bulletins d'informations					
1.2 Panneaux dans les champs					
1.3 Communication: presse / radio / internet					
1.4 Maquette château d'eau					
1.5 Identité graphique / stratégie de com.					
2.1 Stand pour événements (1 Thouarsais et 1 Seneuil)					
2.2 Participation / intervention lors d'événements					
3.1 Animations écoles primaires					
3.2 Animations collèges					
4. Sensibilisation élus					

Bilan financier global

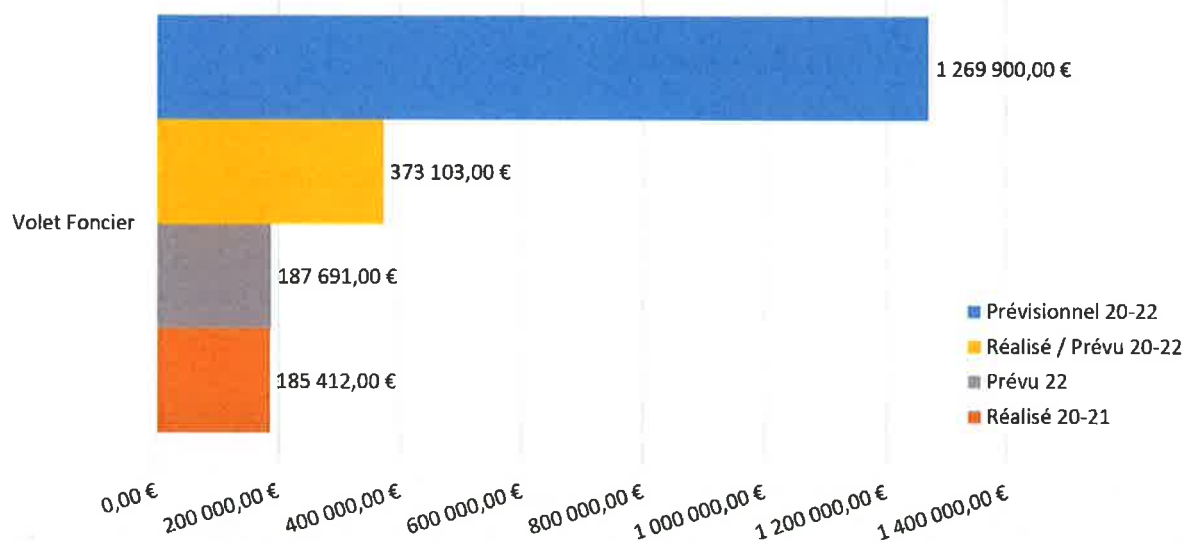
Budget 20-22 / Hors volet foncier



Bilan financier global



Budget 20-22 / Volet Foncier



Programme 2023/2025



Axe 1: Couvrir les sols

23/25

- Distribution de **semences pour couverts végétaux** courts ou couverts permanents : poursuite des expérimentations
 - Choix d'un ou plusieurs couverts / espèces en groupe de travail
 - Essais semis avant récolte céréales à paille
 - **Objectifs : 300 ha 2023-2024**
- Pesées avec le logiciel MERCI + proposition nouvelle formation
- Animations collectives sur les couverts végétaux
- Actions sur les CIVEs (essais, animations, accompagnements agriculteurs)



Axe 2 : Diversifier les assolements

23/25

- Distribution de semences pour le colza associé
 - Choix des espèces en groupe de travail
 - **Objectifs : 125 ha 2023-2024**
 - Animation collective et suivi en groupe
- Cultures pérennes sur les PPR : miscanthus / silphie
- Filière chanvre : poursuite de la réflexion, notamment en AB, lien avec filières et opérateurs existants
- Autres filières : plantes médicinales et aromatiques, chênes truffiers



Axe 3 : Elevage

23/25

- Distribution semences pour cultures fourragères (expérimentations méteils)/visite ferme expérimentale (49)
 - Choix du / des mélanges en groupe de travail
 - **Objectifs : 40 ha 2023**
 - Animation méteil au printemps + analyses + valorisation
- Plateforme cultures fourragères
- Animations collectives + animation groupe élevage
- Suivi des PSE : saisies indicateurs et simulations, suivi label « haies »
- Travail sur la restauration collective



Axe 4: Favoriser les changements de pratiques et de systèmes

23/25

- Animations et accompagnements collectifs
 - Groupe azote avec le CIVAM sur Seneuil avec agriculteurs volontaires + animations profils de sols
 - Animations AB :
 - Groupe céréaliers AB sur le Thouarsais
 - Journée inter-BAC AB à l'échelle du département
 - Projet filière blé bio panifiable
- Autres thématiques possibles / opportunités
- Animation de groupe sur autres thématiques
- Actions individuelles: diagnostics et accompagnements (conventionnels et AB) // lien avec les MAEC
- Actions pour la ZPAAC



Axe 3/4 : Matériels CUMA

23/25

- Mise à disposition de matériels dans une CUMA
 - ⇒ Réflexion en cours sur la création d'une CUMA départementale pour proposer des matériels (élevage et grandes cultures)
 - ⇒ Financements par les syndicats d'eau
 - ⇒ 4 à 5 matériels disponibles au total
 - ⇒ Chaque matériel tournera dans différentes CUMA locales



Axe 5: Protéger les zones sensibles

23/25

- Acquisitions de parcelles en zone sensible (Thouarsais et Seneuil)
- Diagnostics de plantation de haies avec la FDC 79
- Aménagements gouffres (bois de Barges et Allier)
- Poursuite des aménagements fonciers (au-delà de 2025) :
 - **Pas de Jeu** : concertation sur l'élaboration du schéma directeur et passage en CIAF et poursuite de la démarche
 - **Lutineaux** : classement des terres et réalisation de l'avant projet parcellaire, suite de la démarche

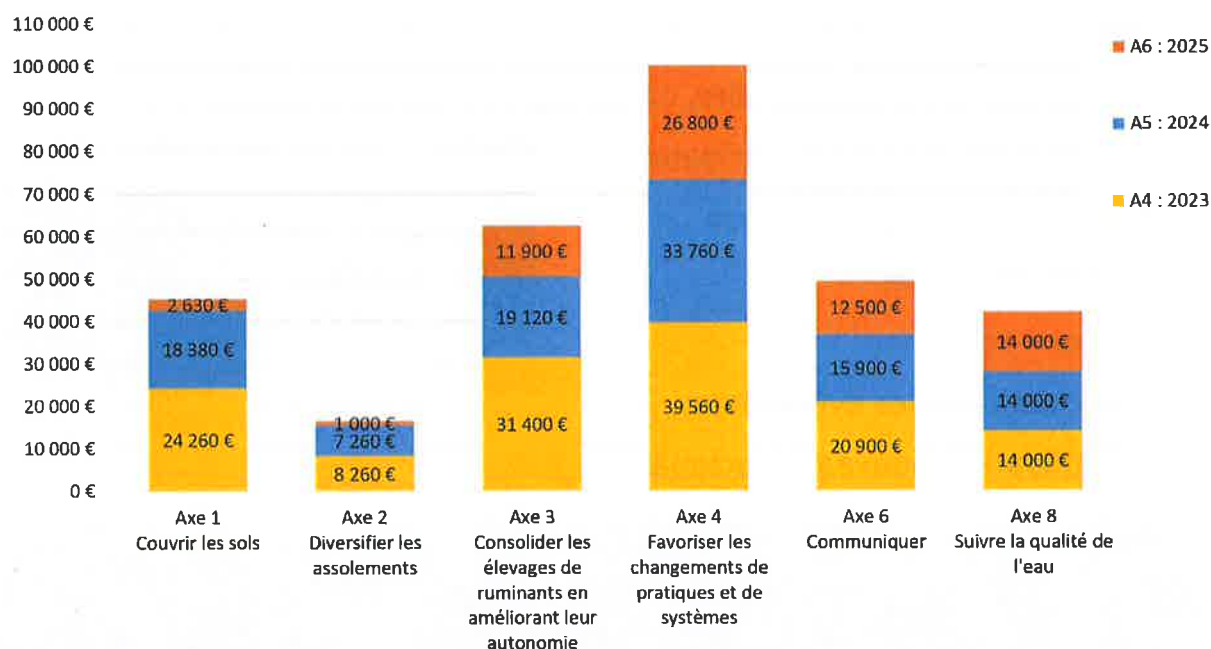


Axe 6: Communication

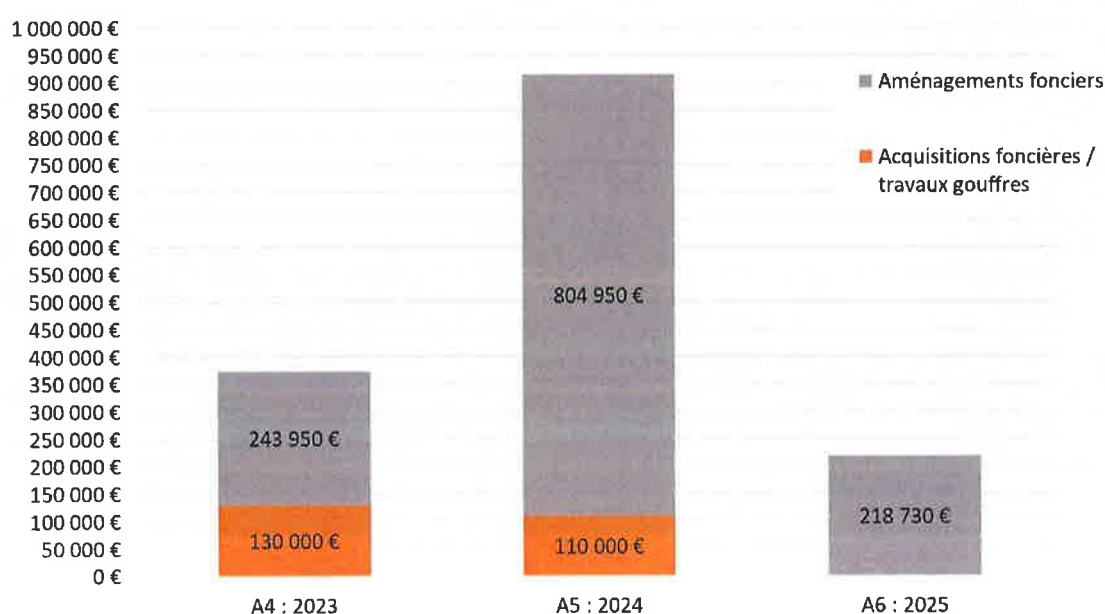
- Bulletins d'information (2 par an)
- Panneau d'information cirque de Seneuil
- Interventions écoles (primaire, collège, lycée)
- Participation conseils municipaux
- Site internet / page Facebook
- Articles de presse
- Sorties « nature »
- Participation à des événements
- Consolidation/nouveaux partenariats



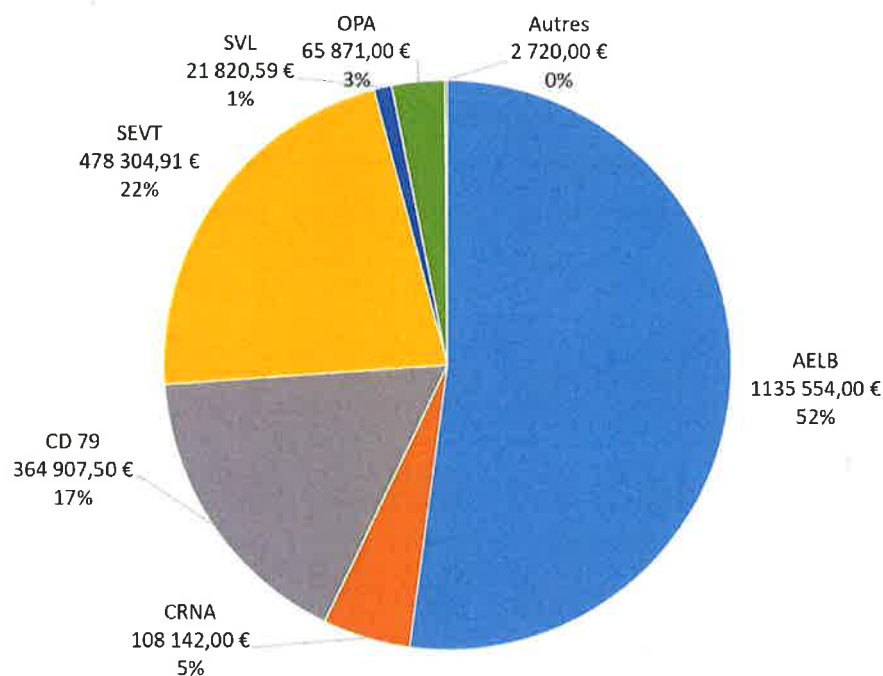
Budget prévisionnel 2023-2025



Budget prévisionnel 2023-2025 Axe 5 : Foncier



Budget prévisionnel global 2023-2025



Délibérations 2023



Prairie - Cirque de Seneuil

Actions et animation 2023



	Montant prévisionnel 2023	Agence de l'eau Loire-Bretagne		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine		Conseil Départemental des Deux-Sèvres		Autofinancement SEVT / SVL
		Taux d'aides	Aides prévisionnelles	Taux d'aides	Aides prévisionnelles	Taux d'aides	Aides prévisionnelles	
Axe 1 Couvrir les sols	18 430,00 €	50%	9 215,00 €	10%	1 843,00 €	0%	0,00 €	7 372,00 €
Axe 2 Diversifier les assolements	7 000,00 €	50%	3 500,00 €	10%	700,00 €	0%	0,00 €	2 800,00 €
Axe 3 Consolider les élevages de ruminants en améliorant leur autonomie	13 680,00 €	50%	6 840,00 €	10%	1 368,00 €	0%	0,00 €	5 472,00 €
Axe 4 Favoriser les changements de pratiques et de systèmes	5 580,00 €	50%	2 790,00 €	10%	558,00 €	0%	0,00 €	2 232,00 €
Axe 5 Protéger les zones sensibles								
<i>Veille foncière</i>	3 000,00 €	50%	1 500,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	1 500,00 €
<i>Acquisitions foncières</i>	100 000,00 €	50%	50 000,00 €	10%	10 000,00 €	20%	20 000,00 €	20 000,00 €
Axe 6 Communication	17 500,00 €	60%	10 500,00 €	10%	1 750,00 €	0%	0,00 €	5 250,00 €
Axe 7 Animer le programme	112 000,00 €	60%	67 200,00 €	20%	22 400,00 €	0%	0,00 €	22 400,00 €
Axe 8 Suivre la qualité de l'eau	14 000,00 €	50%	7 000,00 €	10%	1 400,00 €	0%	0,00 €	5 600,00 €
TOTAL	291 190,00 €		158 545,00 €		40 019,00 €		20 000,00 €	72 626,00 €

Convention SEVT / SAFER



- Poursuite de la précédente convention pour la période 2023-2025
- Permet l'utilisation de l'outil de veille foncière Vigifoncier
- Cadre les rôles et les missions de la SAFER pour le compte du SEVT :
 - Négociations foncières
 - Acquisitions et portage par la SAFER des réserves foncières
 - Mise en gestion des biens agricoles portés par le SEVT





Questions diverses



Cirque de Seneuil

